

PRESENTATION

Cette charte est un outil de dialogue et de réflexion entre les parents et les professionnels de l'accueil. Il permet d'aborder les aspects concrets de l'accueil de l'enfant et d'assurer une meilleure compréhension entre les différentes parties.

Les dispositions décrites ci-dessous peuvent faire l'objet de modifications dans le cadre de l'application des protocoles et règles sanitaires liés à la covid-19.

POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ AU QUOTIDIEN

LA PÉRIODE D'ADAPTATION

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à organiser une période d'adaptation avec l'enfant. Cette période doit correspondre aux besoins de l'enfant

En tant que parents, nous nous engageons à donner toutes les informations nécessaires pour aider les professionnels à mieux comprendre et à découvrir notre enfant (ses rythmes, ses goûts, les périodes plus difficiles...).

LA COÉDUCATION

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous faisons pleinement partie de l'environnement éducatif de l'enfant. Cependant, nous nous engageons à respecter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs et à reconnaître leurs compétences et connaissances.

En tant que parents, nous nous engageons à respecter les professionnels de l'accueil de loisirs comme des professionnels de l'enfance qui ont les connaissances et les compétences nécessaires pour accueillir notre enfant et veiller à son épanouissement physique, morale et affective.

L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES ENFANTS

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à informer les parents à la fin de la journée du déroulé de la journée : repas, sommeil, activité réalisée, humeur générale, anecdotes... sans jugement et avec bienveillance.

En tant que parents, nous restons respectueux des horaires d'arrivée et de départ de notre enfant. Nous prenons le temps d'accompagner notre enfant dans la structure, d'aller à la rencontre des professionnels pour les saluer et échanger avec eux.

Origine : SPLÉA	Date création : 18/02/2021	Validé le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-34
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Dossier enfants	Durée de class. : 2 ans	Durée archive : 1 an	Page 1 sur 2

POUR UNE RELATION DE QUALITÉ

LA CONFIANCE MUTUELLE

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à écouter l'autre avec attention, du début à la fin de la relation, dans un esprit et un climat de respect et de confiance réciproque.

LE RESPECT DES DIFFÉRENCES

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à respecter les particularités de chacun (situations de handicap, différences socioculturelles, ...)

LA GESTION DES CONFLITS

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à exposer les problèmes dès qu'ils surviennent et à choisir un moment calme sans la présence des enfants afin d'en discuter et éventuellement de faire appel à la directrice de l'accueil ou à une personne ressource.

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à ne pas tenir de propos déplacés, à élever la voix inutilement ou à être agressif.

LE RESPECT DES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à respecter et faire respecter les règles de vie en collectivité pour le bien de chaque enfant.

En tant que parents, nous acceptons de comprendre, respecter et accepter les règles liées à la vie en collectivité, et comprenons qu'elles ne puissent être les mêmes qu'à la maison. Nous nous intéressons à la vie du service en étant attentif aux affichages et aux diverses informations diffusées.

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à transmettre les documents à des moments opportuns et aux personnes concernées.

En tant que parents, nous nous engageons à transmettre les paiements et documents aux moments opportuns et aux personnes concernées (pas de transmission de documents ni de paiement devant l'école ou par le biais de l'enfant notamment).

LA GESTION DES PLACES DISPONIBLES

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à optimiser les places disponibles.

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à informer dès que possible les parents en recherche de places.

En tant que parents, nous nous engageons à informer dès que possible toute annulation, qu'elle soit remboursée ou non, afin de permettre à d'autres enfants ayant besoin d'un moyen de garde d'avoir une possibilité de place.

Signature de la directrice de l'accueil

Signature des parents

Origine : SPL EA	Date création : 18/02/2021	Validé le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-34
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Dossier enfants	Durée de class. : 2 ans	Durée archive : 1 an	Page 2 sur 2

PRESENTATION

Cette charte est un outil de dialogue et de réflexion entre les parents et les professionnels de l'accueil. Il permet d'aborder les aspects concrets de l'accueil de l'enfant et d'assurer une meilleure compréhension entre les différentes parties.

Les dispositions décrites ci-dessous peuvent faire l'objet de modifications dans le cadre de l'application des protocoles et règles sanitaires liés à la covid-19.

POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ AU QUOTIDIEN

LA PÉRIODE D'ADAPTATION

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à organiser une période d'adaptation avec l'enfant. Cette période doit correspondre aux besoins de l'enfant

En tant que parents, nous nous engageons à donner toutes les informations nécessaires pour aider les professionnels à mieux comprendre et à découvrir notre enfant (ses rythmes, ses goûts, les périodes plus difficiles...).

LA COÉDUCATION

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous faisons pleinement partie de l'environnement éducatif de l'enfant. Cependant, nous nous engageons à respecter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs et à reconnaître leurs compétences et connaissances.

En tant que parents, nous nous engageons à respecter les professionnels de l'accueil de loisirs comme des professionnels de l'enfance qui ont les connaissances et les compétences nécessaires pour accueillir notre enfant et veiller à son épanouissement physique, morale et affective.

L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES ENFANTS

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à informer les parents à la fin de la journée du déroulé de la journée : repas, sommeil, activité réalisée, humeur générale, anecdotes... sans jugement et avec bienveillance.

En tant que parents, nous restons respectueux des horaires d'arrivée et de départ de notre enfant. Nous prenons le temps d'accompagner notre enfant dans la structure, d'aller à la rencontre des professionnels pour les saluer et échanger avec eux.

Origine : SPLÉA	Date création : 18/02/2021	Validé le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-34
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Dossier enfants	Durée de class. : 2 ans	Durée archive : 1 an	Page 3 sur 2

POUR UNE RELATION DE QUALITÉ

LA CONFIANCE MUTUELLE

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à écouter l'autre avec attention, du début à la fin de la relation, dans un esprit et un climat de respect et de confiance réciproque.

LE RESPECT DES DIFFÉRENCES

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à respecter les particularités de chacun (situations de handicap, différences socioculturelles, ...)

LA GESTION DES CONFLITS

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à exposer les problèmes dès qu'ils surviennent et à choisir un moment calme sans la présence des enfants afin d'en discuter et éventuellement de faire appel à la directrice de l'accueil ou à une personne ressource.

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à ne pas tenir de propos déplacés, à élever la voix inutilement ou à être agressif.

LE RESPECT DES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à respecter et faire respecter les règles de vie en collectivité pour le bien de chaque enfant.

En tant que parents, nous acceptons de comprendre, respecter et accepter les règles liées à la vie en collectivité, et comprenons qu'elles ne puissent être les mêmes qu'à la maison. Nous nous intéressons à la vie du service en étant attentif aux affichages et aux diverses informations diffusées.

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à transmettre les documents à des moments opportuns et aux personnes concernées.

En tant que parents, nous nous engageons à transmettre les paiements et documents aux moments opportuns et aux personnes concernées (pas de transmission de documents ni de paiement devant l'école ou par le biais de l'enfant notamment).

LA GESTION DES PLACES DISPONIBLES

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs et parents, nous nous engageons à optimiser les places disponibles.

En tant que professionnels de l'accueil de loisirs, nous nous engageons à informer dès que possible les parents en recherche de places.

En tant que parents, nous nous engageons à informer dès que possible toute annulation, qu'elle soit remboursée ou non, afin de permettre à d'autres enfants ayant besoin d'un moyen de garde d'avoir une possibilité de place.

Signature de la directrice de l'accueil

Signature des parents

Origine : SPL EA	Date création : 18/02/2021	Validé le : 11/08/2021	Référent : FO	TYPE-34
Exploitation : Quali'loisirs	Lieu class. : Dossier enfants	Durée de class. : 2 ans	Durée archive : 1 an	Page 4 sur 2